# Règlement du concours Université de Haute-Alsace – 2017 « Quelle devise définirait votre projet d'avenir ? »

### ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'Université de Haute-Alsace, Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (SIRET 196 811 665 00013) ci-après désignée UHA et dont le siège social se situe au 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse Cedex, organise un concours littéraire intitulé « Quelle devise définirait votre projet d'avenir ? », gratuit sans obligation d'achat. Ce concours se déroule le samedi 4 mars 2017 de 9h à 16h, dans les conditions prévues au présent règlement.

## **ARTICLE 2 – THÉMATIQUE**

A l'occasion de la Journée Portes Ouvertes, journée dédiée à l'information et l'orientation des lycéens, l'UHA souhaite découvrir l'imagination des lycéens. L'objectif est d'inciter les lycéens à prendre du recul sur leur avenir.

# ARTICLE 3 - CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est exclusivement ouvert aux lycéens majeurs ou aux lycéens mineurs avec autorisation des ou du titulaires(s) de l'autorité parentale, présents sur les campus de l'UHA (Collines, Illberg et Fonderie à Mulhouse, Biopôle et Grillenbreit à Colmar), lors des Journées Portes Ouvertes du 4 mars 2017.

Les candidats répondront à la question « Quelle devise définirait votre projet d'avenir ? » sur le bulletin réponse prévu à cet effet. Afin de participer audit concours, tout participant doit correctement remplir les différents champs proposés sur le coupon réponse fourni par l'UHA et notamment ses nom, prénom, adresse complète, avant la date limite de participation, soit le samedi 4 mars 2017 à 16h.

Ne seront acceptées que les bulletins officiels de participation fournis par l'UHA sur les lieux dédiés au concours, à proximité des urnes.

Chaque participant soumettra un seul et unique coupon réponse.

### **ARTICLE 4 – ACCORD PARENTAL**

Les participants mineurs de moins de 18 ans devront recueillir l'accord préalable de leurs parents avant de déposer leur « réponse » dans le cadre du concours. Cet accord sera manifesté dans le formulaire se trouvant aux côtés du coupon réponse par le•s parent•s certifiant donner leur accord à l'enfant mineur de participer au jeu.

L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur ou du jeune âgé de 18 ans, et l'acceptation que le participant reçoive, le cas échéant, un des prix ou avantages offerts dans le jeu-concours. Il est entendu par « parent•s », la ou les personne•s titulaire•s de l'autorité parentale à l'égard du mineur participant (père et/ou mère, ou représentant légal). L'UHA se réserve le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou de la qualité de parents avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

### ARTICLE 5 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Le 8 mars 2017, le service communication de l'UHA se réunira pour effectuer une première

sélection parmi les réponses correspondantes aux critères.

Les critères de sélection seront :

- La créativité
- Utiliser les règles d'usage du bon français (orthographe, grammaire)
- La devise devra se tenir en une seule phrase

La sélection sera publiée sur la page Facebook de l'Université de Haute-Alsace : <a href="https://www.facebook.com/uha68">www.facebook.com/uha68</a> et soumise aux votes des fans du 8 mars à 14h au 14 mars à 10h. Les trois devises qui auront obtenus le plus de likes seront les gagnants.

#### **ARTICLE 6 - PRIX**

L'auteur de la devise qui aura remporté le plus de likes gagnera un livre électronique (Liseuse numérique Kobo by Fnac Touch 2.0) d'une valeur de 144€ TTC.

La devise arrivée en deuxième position en nombre de likes remportera un abonnement cinéma au Kinépolis de Mulhouse.

La devise en troisième position remportera un lot de goodies (stylo, bloc-notes, mug...) d'une valeur totale de 20 € TTC.

## ARTICLE 7 – ANNONCE DES RÉSULTATS ET RETRAIT DES LOTS GAGNÉS

Les gagnants seront informés uniquement par mail entre le 14 et le 17 mars 2017 et les résultats seront publiés sur la page Facebook de l'Université de Haute-Alsace.

Les gagnants pourront récupérer leur lot auprès du Service Communication de l'UHA – Campus Illberg – 2 rue des Frères Lumière, 68093 Mulhouse Cedex à partir du 20 mars 2017 et jusqu'au 31 mars 2017. Au-delà de ces dates, les gagnants sont réputés avoir renoncé à leurs gains. En cas d'impossibilité de récupération, les lots pourront être remis par courrier recommandé avec accusé de réception au frais de l'UHA et sur demande expresse du gagnant.

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'UHA à utiliser ses noms, prénoms et éventuellement photographie lors de la publication des résultats liée au présent concours.

#### **ARTICLE 8 – DROITS**

Les auteurs des devises autorisent l'UHA à utiliser et à reproduire celles-ci sur tout support. Ces reproductions n'auront en aucun cas de finalité commerciale. Les candidats acceptent que leurs devises et leurs noms soient utilisés dans le cadre de la communication organisée autour du concours ou plus généralement de l'UHA. L'UHA s'engage à mentionner le nom des auteurs de la devise à chaque utilisation de celles-ci.

#### **ARTICLE 9 - EXCLUSIONS**

Aucun coupon ne sera accepté après 16h le samedi 4 mars 2017. Seront exclus du concours tout autre document glissé dans l'urne et toute inscription par téléphone, télécopie ou courrier électronique ne pourra être pris en compte.

Seront également exclues du concours tout bulletin incomplet, illisible, avec des coordonnées inexactes et réponse à caractère pornographique, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois et règlementations en vigueur. L'UHA se réserve le droit d'entamer toute action contre l'auteur de réponses litigieuses qui nuiraient à l'image de l'établissement.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.

## **ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉS**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature venant altérer ou supprimer les devises transmises par les participants.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification du concours dus à des circonstances imprévues.

La participation au concours se fait de manière exclusivement volontaire et sous la pleine et entière responsabilité de chacun des participants ou de leur•s représentant•s s'ils sont mineurs.

## ARTICLE 11 - DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté à côté de l'urne de participation lors de la Journée Portes Ouvertes et imprimé à tout moment depuis le site <a href="www.uha.fr">www.uha.fr</a> dans l'actualité concernant la Journée Portes Ouvertes 2017 (<a href="http://www.uha.fr/fr/actualites/journ%C3%A9e-portes-ouvertes-uha">http://www.uha.fr/fr/actualites/journ%C3%A9e-portes-ouvertes-uha</a>). La participation au concours implique obligatoirement l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les éventuels litiges relatifs à l'interprétation ou l'application de ce règlement seront adressés à l'attention de la Présidente de l'UHA au service juridique situé au 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse Cedex.

Le non respect du présent règlement entrainera automatiquement l'annulation de la candidature.

#### ARTICLE 12 – INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatiques et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au concours. Ce droit peut être exercé auprès du service communication de l'UHA : communication@uha.fr.

#### **ARTICLE 13 – CALENDRIER**

4 mars 2017 de 9h à 16h	Concours
	Les candidats déposent leur bulletin de participation dans l'urne
	présente sur tous les campus de l'UHA.
8 mars 2017 matin	Dépouillement et sélection des devises
entre le 8 et le 14 mars 2017	Vote des fans sur la page Facebook de l'UHA
à compter du 14 mars 2017	Les gagnants seront contactés par email.
et jusqu'au 17 mars 2017	
A partir du 20 mars	Les candidats sélectionnés pourront récupérer leur lot.